



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Dossier suivi par: Luc Leyder
Tél.: 83 91 12-33
Email: luc.leyder@esch-sur-sure.lu

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que, par délibérations du 13 mars 2020 et du 12 juin 2020, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a adopté le projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Merscheid, au lieu-dit « Haaptstrooss », inscrits au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HE de Merscheid, sous les numéros 337/1697 et 337/1698, présenté par le bureau d'architecte Christian Barsotti pour le compte de la société Marechal Construction sàrl, dans sa version modifiée partiellement suite à l'avis du 14 novembre 2019, no de référence 18779/88C, de la part de la Cellule d'Evaluation instituée au sein du Ministère de l'Intérieur et aux observations et objections formulées par des réclamants.

La délibération en question a été approuvée par décision du Ministre de l'Intérieur en date du 30 juin 2020, no de référence 18779/88C.

Conformément à l'article 31 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet devient obligatoire trois jours après la présente publication.

Une version intégrale du projet est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut en être pris copie sans déplacement.

En exécution de l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif doit être introduit au plus tard dans les trois mois qui suivent la notification de la décision de la Ministre de l'Intérieur aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.

Eschdorf, le 6 juillet 2020
Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, le Bourgmestre,

Date d'affichage: 8 juillet 2020